

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 27 AVRIL 2011
SALLE « LE CHIFFON ROUGE » A FLIXECOURT**

ETAIENT PRESENTS :

Mmes GAPENNE, DAVID, FAY, TURPIN, LELEU, CASTEL, BOUCHER, SYRYN, ELETUFE, ROYNEAU, CERNEY, MILLOT.

Mrs DELAVENNE, KLOCH, MACHUELLE, VILLAIN, WALLET, BUE, POISSON, DEVOYE, PECQUET, LOGNON, CHARPENTIER, GAILLARD, GORREA, LECLABART, PARMENTIER, MAUGER, CARPENTIER, RENUCCI, PROYART, BUTEAU, CAGNON, CHIVE, SENE, BELLAREDJ, FERON, BOQUET, SAINT, RIFFLARD, BARDOUX BASSET, DEFRANCOIS.

ETAIENT ABSENTS : EXCUSES :

Mmes RICHARD, PAYEN, Mrs MAUGARD, HERMEL, OLIVIER, CARLE, BOULARD, LEBLANC.

Secrétaire de séance : Mme LELEU.

Monsieur le Président ouvre la séance et expose l'ordre du jour du présent Conseil communautaire consacré pour l'essentiel à l'examen du compte administratif 2010 et du budget primitif 2011.

A l'unanimité des membres présents, Madame LELEU est désignée secrétaire de séance de cette réunion.

A l'unanimité des membres présents, le compte rendu du Conseil communautaire du 24 janvier 2011 est approuvé.

Monsieur LOGNON cède la présidence de l'Assemblée à Monsieur PARMENTIER, doyen d'âge pour la présentation et le vote du compte administratif 2010.

Monsieur PARMENTIER prend la présidence de l'Assemblée et cède la parole à Monsieur VILLAIN pour la présentation du compte administratif 2010 relatif au budget principal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010.

1. Budget principal.

- La section de fonctionnement présente les résultats suivants :

En dépenses : un montant de 4 173 849,76 € et en recettes : un montant de 4 405 911,98 €.

L'excédent de fonctionnement reporté de 2009 s'établissant à 819 560,24 €.

- La section d'investissement présente les résultats suivants :

En dépenses : un montant de 646 266,88 € et en recettes : un montant de 769 407,91 €.

L'excédent d'investissement reporté de 2009 est de 80 488,60 €.

2. Budget atelier relais.

- La section d'exploitation fait apparaître les résultats suivants :

En dépenses : un montant de 306 195,73 € (mandats émis) et un montant de 32 498,48 € en charges rattachées ; le déficit d'exploitation reporté de 2009 étant de 1 578 767,88 €.

En recettes : un montant de 532 282,71 € en titres émis.

- La section d'investissement fait quant à elle apparaître les résultats suivants :

En dépenses : un montant de 561 649,98 € ; les restes à réaliser s'établissant à 2 457 367 €.

En dépenses : un montant de 294 703,15 € ; les restes à réaliser s'établissant à 1 837 930 €.

L'excédent d'investissement reporté de 2009 est de 2 380 802,42 €.

3. Budget parc d'activités.

Monsieur VILLAIN expose les résultats de la section de fonctionnement se présentant comme suit :

Un montant de dépenses de 487 000,49 € et un montant de recettes de 457 888,30 €.

Le report de l'exercice 2009 en section de fonctionnement est de 136 162,85 € en dépenses.

Le résultat cumulé fait apparaître les montants suivants :

En dépenses un montant de 623 163,34 €, en recettes un montant de 457 888,30 €.

La section d'investissement fait quant à elle apparaître les résultats suivants :

En dépenses un montant de 702 015,78 €, en recettes un montant de 327 990,30 €.

Le report en section d'investissement de l'exercice 2009 s'établit en recettes à 557 622,79 €.

Le résultat cumulé fait apparaître les montants suivants : un montant de 702 015,78 € en dépenses et un montant de 885 613,09 € en recettes.

4. Budget SPANC.

La section d'exploitation présente les résultats suivants :

Un montant de 3 016,74 € en mandats émis et un montant de 3 050 € en recettes perçues.

La section d'investissement présente les résultats suivants :

0 € en dépenses comme en recettes.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire,

- Par **DELIBERATION 1**, approuve le compte administratif 2010 relatif au budget principal.
- Par **DELIBERATION 2**, approuve le compte administratif 2010 relatif au budget atelier relais.
- Par **DELIBERATION 3**, approuve le compte administratif 2010 relatif au budget parc d'activités.
- Par **DELIBERATION 4**, approuve le compte administratif 2010 relatif au budget SPANC.
- Par **DELIBERATION 5**, approuve les comptes de gestion de Monsieur le Receveur conforme au compte administratif présenté ce jour.

Monsieur LOGNON reprend la présidence de l'Assemblée et remercie l'ensemble des membres du Conseil communautaire pour leur confiance.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI.

Réunis en Assemblée Générale le 22 avril dernier, les membres du Syndicat Mixte des Hauts Plateaux ont décidé d'accepter 3 projets d'implantations.

Monsieur le Président demande que chacun fasse fonctionner ses réseaux afin de faire émerger de nouveaux projets d'implantations.

Par ailleurs il précise que le prochain forum pour l'emploi et la formation aura lieu le 5 mai au complexe sportif de FLIXECOURT.

Il fait état des réunions ayant eu lieu avec les services de Pôle emploi ; réunions au terme desquelles un nouveau projet de partenariat est envisagé avec Pôle emploi.

ZAC DES HAUTS DU VAL DE NIEVRE : CESSIIONS FONCIERES.

A l'unanimité des membres présents, par **DELIBERATION 6**, le Conseil communautaire accepte de céder à la Société BARDOUX MECANIQUE GENERALE, l'atelier relais réalisé en 2004 par la Communauté de Communes ainsi que l'ensemble des emprises foncières.

A l'unanimité des membres présents, par **DELIBERATION 7**, le Conseil communautaire accepte de céder à la société EIFFAGE, 3 990 m² de terrain sur la ZAC des Hauts du Val de Nièvre.

TAUX D'IMPOSITION 2011.

Du fait de la réforme des collectivités territoriales, Monsieur le Président propose les taux d'imposition suivants pour l'année 2011 :

- + CFE : 26,51 %.
- + Taxe d'habitation : 14,25 % (récupération du taux départemental).
- + Taxe foncière bâtie : 2,16 %.
- + Taxe foncière non bâtie : 6,71 % (récupération du taux de la Région).

Aucune augmentation de fiscalité au titre de l'année 2011 n'est donc envisagée.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire approuve par **DELIBERATION 8**, les taux d'imposition 2011.

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE.

Monsieur LOGNON propose dans le cadre de la dotation de solidarité communautaire le versement d'une dotation de base à hauteur de 167 000 € pour l'année 2011 au lieu de 125 000 € en 2010.

Cette dotation englobe la dotation de 1 000 € au titre d'IDEAL ; celle-ci étant donc de ce fait pérennisée.

Une nouvelle répartition financière est par ailleurs présentée s'agissant du fonctionnement des médiathèques.

A l'unanimité des membres présents, par **DELIBERATION 9**, le Conseil communautaire approuve le versement de la dotation de solidarité intercommunale pour l'année 2011 à hauteur de 519 900 €.

COTISATIONS 2011.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 10**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention de financement avec l'ADUGA et le Syndicat Mixte de pays ; la participation financière de la Communauté de Communes s'établissant à 30 300 € pour l'ADUGA et 7 704 € pour le Syndicat Mixte de pays.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire par **DELIBERATION 11**, accepte d'apporter une participation CAUE de la Somme à hauteur de 400 € au titre de l'année 2011.

Par **DELIBERATION 12**, à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire accepte d'apporter à l'AMEVA pour l'année 2011 une cotisation de 1 662 €.

NIÈVRE : PLAN DE GESTION.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention temporaire de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le syndicat d'assainissement et d'entretien de la Vallée de la Nièvre permettant ainsi la mise en place opérationnelle du plan de gestion de la Nièvre.

SOMME NUMÉRIQUE : E.N.T.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire accepte, par **DELIBERATION 13**, que la Communauté de Communes demande aux communes membres concernées le remboursement des matériels payés par Somme Numérique.

Monsieur le Président précise que l'enveloppe FEDER est épuisée depuis le 21 mars 2011 pour l'installation des TBI (subvention de 50 %).

De ce fait, Somme Numérique a sollicité le financement du Conseil régional de Picardie à hauteur de 30 %.

BUDGET PRIMITIF 2011.

- Attributions de compensation.

A l'unanimité des membres présents, par **DELIBERATION 14**, les attributions de compensation au titre de l'année 2011 sont approuvées.

- Budget principal.

Monsieur VILLAIN donne lecture des principales dispositions contenues dans le projet de budget primitif 2011.

Il propose en section de fonctionnement un montant de dépenses de 4 322 885 € et un montant de recettes de 4 323 192 €.

En section d'investissement, il propose un montant de dépenses de 349 320 € et un montant de 362 479 € en recettes.

L'excédent reporté est de 1 092 259,86 €.

- Budget atelier relais.

Monsieur VILLAIN propose d'inscrire en section d'exploitation un montant de dépenses de 616 249,51 € et en recettes un montant de 900 372 €.

En section d'investissement, il propose d'inscrire les montants suivants :

Un montant de dépenses de 361 135 € et un montant de recettes de 120 010 €.

- Budget parc d'activités.

En section de fonctionnement, Monsieur VILLAIN propose d'inscrire en dépenses un montant de 163 799 € et en recettes un montant de 145 090 €.

En section d'investissement, il propose d'inscrire les sommes suivantes :

En dépenses un montant de 67 202 € et en recettes un montant de 77 000 €.

Monsieur VILLAIN donne lecture des principales dispositions contenues dans le budget parc d'activités.

- Budget SPANC.

En section d'exploitation, Monsieur VILLAIN propose d'inscrire en dépenses comme en recettes un montant de 45 000 €.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire adopte les budgets primitifs 2011 relatifs au budget principal, budget atelier relais, budget parc d'activités et budget SPANC.

QUESTIONS DIVERSES.

1) Communication.

Madame SYRYN demande que la Communauté de Communes communique davantage sur ses actions notamment via son site Internet ; la majeure partie de la population n'étant pas informée de ce que réalise effectivement la structure intercommunale.

Monsieur LOGNON indique que le site Internet de la Communauté de Communes peut être effectivement un relais d'informations, de même que les bulletins d'informations communaux.

2) Bâtiments M.F.D.S.

Monsieur LOGNON indique que la Communauté de Communes est propriétaire des 3 bâtiments de 4 000 m² chacun situés sur la partie nouvelle du site M.F.D.S. ainsi que les emprises foncières permettant l'accès à ces bâtiments et ce, depuis le 14 avril 2011.

Suite à l'incendie ayant eu lieu sur le 1^{er} bâtiment, l'assureur de la structure intercommunale a récemment remis ses propositions de dédommagement. De ce fait, des travaux seront entrepris sur le site.

L'objectif est également de rendre accessible chaque bâtiment de manière indépendante.

3) Commission Départementale de Coopération Intercommunale. (C.D.C.I.)

Monsieur LOGNON rend compte des débats ayant eu lieu au sein de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Il indique que l'objectif exposé par Monsieur le Préfet est de regrouper certaines structures syndicales et d'en supprimer d'autres ; les propositions devant être actées pour le 31 décembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22 h30 mn.

